

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Mme la Proviseure ouvre la séance du conseil d'administration à 18H05.

Mme Martine Marti est désignée comme secrétaire de séance. Mme Cané présente M. Derigny, professeur d'EPS stagiaire venu assister à la réunion pour compléter sa connaissance du fonctionnement de l'établissement scolaire. Mme Cané rappelle qu'il ne participera pas aux votes et le remercie de sa démarche.

**POINT 1 : Adoption de l'ordre du jour**

Mme Cané fait lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du CA du 4 juillet 2019
3. Point de rentrée - Effectifs - Structure
4. Convention avec l'association «Les amis de l'Afrique» pour le festival Nord/Sud.
5. Convention d'accueil  $\frac{1}{2}$  pension élèves de la Calandreta
6. Annexe à la convention d'adhésion au campus des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourismes.
7. Carte des formations
8. Information des personnels sur la nouvelle convention avec le Greta
9. Répartition des IMP.
10. Tarifs demi-pension.
11. DBM pour info
12. Questions diverses (à déposer 48 heures à l'avance).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte t-il l'ordre du jour du CA ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 2 : Adoption du PV du CA du jeudi 4 juillet 2019**

Document joint : néant

Le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 4 juillet 2019 a été adopté.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration adopte-t-il le PV du CA du 4 juillet 2019 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 3 : Point de rentrée - Effectifs - Structure**

**Document joint : tableau effectifs par divisions**

**- Présentation des résultats de l'affectation et des effectifs :**

438 élèves enregistrés dans le lycée.

Des places sont restées vacantes notamment en sellerie filière qui enregistre pour la 3<sup>ème</sup> année depuis sa création un déficit chronique de -20 à -25 élèves. Cette filière est déficitaire sur l'ensemble du cursus entraînant une perte d'effectif pour le lycée d'au moins 65 élèves. Par ailleurs, même si nous avons 90 élèves en formation, les entreprises de taille artisanale ne permettraient pas l'accueil des élèves et encore moins un emploi à 30 élèves en fin de bac pro.

Quelles que soient les filières, il y a une déperdition d'élèves entre la 2<sup>ème</sup> et la terminale. Mme Cané a demandé à M. Séguret de réaliser un suivi de cohorte très précis pour avoir une lisibilité sur les motifs de départ (réorientation et poursuite d'étude ou déscolarisation). En CAP vente, la problématique de la déperdition des élèves est directement liée à l'orientation. La filière CAP Vente recrutant la moitié de l'effectif au second ou troisième tour affelnet.

Mme Hochedez intervient pour indiquer que les élèves délaissent le BEP, examen qu'ils considèrent comme peu important, et qu'il faut les accompagner en 1<sup>ère</sup> pour plus de réussite.

**- Présentation des caractéristiques sociales des élèves :**

37.7 % de boursiers, un pourcentage moindre que l'an passé, difficile à expliquer car les CSP sont proches de celles de l'an passé. Mme Cané émet l'hypothèse que les demandes de bourse des lycées n'ont peut-être pas été faites par les parents d'élèves, elle indique avoir constaté de nombreuses difficultés d'accès des plus démunis à l'application en ligne et la nécessité d'accompagner ces parents d'élèves.

**- Effectifs  $\frac{1}{2}$  pensionnaires :**

La politique de reconquête des effectifs de la demi-pension porte ses fruits :

Mme Cané rappelle que l'offre alimentaire de la cafétéria a été réduite aux produits alimentaires d'une pause gourmande, tous les sandwiches ou autres pouvant être consommés pour un repas ont été supprimés. En parallèle, l'accueil des enfants de maternelle et de primaire de la Calandreta a été déplacé à 12h45. Ainsi de 11h30 à 12h45, le restaurant scolaire est réservé aux élèves et personnels de l'établissement. Conjointement, le chef de cuisine M. Colusso et son équipe accompagnée de Mme Aigouy, gestionnaire, ont mis l'accent sur l'offre gustative et la qualité de l'accueil. Mme Cané les remercie pour ce travail.

Elle présente les effectifs de demi pensionnaire aux tickets et le nombre de repas servis ces deux dernières semaines :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Du 09/09 au 13/09 : 693 repas ont été servis aux élèves et personnels du lycée / 299 aux élèves de primaires.

Du 16/09 au 20/09 : 658 repas ont été servis aux élèves et personnels du lycée / 291 aux élèves de primaires.

Le nombre de repas servis par jour oscille entre 279 et 186 ce qui est bien plus que l'an passé.

Mme Cané rappelle que certains enfants ne mangent pas à leur faim chez eux, qu'il est de notre devoir de proposer un repas complet et équilibré aux élèves pour qu'au moins une fois dans la journée ils puissent se restaurer convenablement.

Mme Gaugain s'étonne de l'heure du repas des petits de La Calandreta : 12h45. Mme Cané explique que l'école s'est adaptée en proposant un temps de coupure le matin aux enfants temps de restauration et aussi pédagogique.

**- Bilan des ressources humaines :**

Il n'y a toujours pas de professeur de technologie à ce jour (ni contractuel, ni professeur).

Mme Cané lance un appel. Peut-être qu'il faut voir avec le professeur du lycée Joliot Curie à Sète.

Mme Aigouy fait le point sur les agents : à ce jour tous les secteurs sont couverts. La rentrée a été un peu compliquée car deux personnels étaient en congés de maladie et non remplacés.

**- Bilan matériel de la rentrée :**

Mme Aigouy a commandé les ordinateurs (une dizaine) + deux tablettes pour l'activité EPS.

M. Tarek El Sol a fait le point sur les dysfonctionnements informatiques dans les différentes salles de cours. Mme Cané rappelle qu'une procédure de signalement des travaux a été mise en place à la rentrée, elle invite les professeurs à signaler au plus vite les défauts de matériels.

**- Bilan des travaux :**

Trois salles rénovées pendant l'été, une salle en cours de rénovation.

Le lycée va poursuivre l'installation de LED.

Deux dégâts des eaux cet été : deux sociétés (plomberie/nettoyage) sont intervenues pour faire face à deux dégâts des eaux.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 4** : Information du CA sur la convention avec l'Association « Les amis de l'Afrique » pour le festival Nord / Sud.

Document joint : convention entre le lycée des métiers Charles de Gaulle à Sète et l'Association loi 1901 « Les amis de l'Afrique » pour le festival Nord / Sud.

Mme Cané présente pour information la convention de partenariat entre le lycée et l'association « Les amis de l'Afrique » du 3 au 5 octobre 2019 à Sète.

Les classes de T APR et les élèves de la filière mode (les internes) iront présenter leur production lors d'un défilé et d'un cocktail le jeudi 3/10/2019.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 5 : Information du CA sur la convention d'accueil  $\frac{1}{2}$  pension élèves de la Calandreta**

**Document joint : 1**

Mme Cané présente pour information du CA la convention d'accueil à la demi-pension des élèves de La Calandreta, elle rappelle les conditions et prix.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 6 : Pour information du CA, annexe à la convention d'adhésion au campus des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourisms.**

Mme Cané présente pour information du CA l'annexe à la convention d'adhésion au campus des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourisms. Cet avenant fixe les modalités de déploiement d'une application banque de stages et d'emplois pour les élèves du campus. Cette dernière assurera la mise en relation des entreprises et des élèves, relations sécurisées car le sérieux des entreprises et des offres de stages ou d'emploi sera vérifié, une assurance ou un label qualité des offres indispensables pour sécuriser les élèves.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**Point 7 : Projets d'évolution de la carte des formations.**

**Document joint : voir fiche projets**

Mme Cané rappelle que la réflexion est en cours depuis son arrivée dans l'établissement, qu'elle est conduite depuis plusieurs mois avec les équipes qu'elle remercie.

Elle présente au CA 5 projets articulés les uns aux autres et permettant de répondre aux problématiques de l'établissement et de son public, ainsi qu'aux besoins économiques du territoire.

**PROJET 1** : la priorité est de repositionner la filière métiers du cuir sellerie garnissage à la réalité du terrain économique. Elle propose un recalibrage de la filière à 3x15 élèves. Elle rappelle que M. l'inspecteur est favorable à cette demande.

**PROJET 2** : recomposer la famille des métiers de la relation clients et de l'accueil. Cette famille a été réduite au seul Bac Pro Commerce pour permettre l'ouverture des 3 divisions de selliers garnisseurs (3x30 élèves). L'établissement a perdu 1 classe de 2MRCU l'année de l'ouverture de la 2MCSG, puis une classe de 1<sup>ière</sup> Vente/ARCU (2x15) et l'an dernier de terminale Vente/ARCCU. Compte tenu de la réforme de la voie professionnelle organisant les familles de métiers, et des résultats de l'affectation (42 élèves en liste d'attente pour entrer en 2MRCU dont 30 ayant formulé leur demande en vœu 1 ou 2), des offres d'emplois, il apparaît nécessaire de recomposer cette famille des métiers, recomposition ne nécessitant aucun investissement.

**PROJET 3** : CAP Vente option B produit courant calibré à 30 places qui ne fait pas le plein au premier tour de l'affectation et qui pour, au moins la moitié de la capacité d'accueil, est complété par des élèves en grande difficulté au tour de septembre. Il apparaît nécessaire de proposer une offre de formation plus ouverte dans le domaine de la vente en scindant le CAP vente en deux options (15 option A - 15 option B). Les plateaux techniques et le tissu économique permettent cette recomposition sans investissement.

**PROJET 4** : Mme Cané indique qu'elle a reçu en fin d'année de nombreux parents et élèves dans le cadre des entretiens d'orientation et de la saisie des vœux. De nombreux élèves de Terminale Cap et parents formulent leur souhait d'une poursuite d'étude argumentant le jeune âge des élèves frein à leur insertion professionnelle (majoritairement des élèves non majeurs n'ayant pas le permis de conduire). Les élèves de Terminale CAP accèdent très difficilement à une poursuite d'étude en 1<sup>ière</sup> BCP car peu de place voire aucune se libèrent.





**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 8 : Information des personnels sur la nouvelle convention avec le GRETA.**

Mme Cané indique que la convention d'adhésion sera présentée au CA de fin d'année. Compte tenu des questions soulevées au CA de juillet sur l'évolution du GRETA en organisme d'apprentissage et de formation continue, elle propose à l'ensemble des personnels d'assister à une réunion d'information sur les évolutions en cours. Cette réunion se tiendra en présence de M. Briard, président du GRETA sur l'heure blanche.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 9 : Répartition des IMP.**

Mme Cané présente la proposition de répartition des IMP 2019-2020. M. Péréa indique qu'il partage les IMP avec Mme Belguendouz puisqu'ils se partageront les missions numériques. Mme Cané en tient compte et modifie le tableau.

**IMP DOTATION 13,25**

		CA DE RENTREE
Mme Coudert	1	Coordo EPS
Mme Bouaghaz	0,25	Coordo GA
Mme Mampel	0,25	Coordo Lettre
Mme Guibelin	0,25	Coordo maths sc
Mme Llorens	0,25	Coordo L. vivante
Mme Chaves	0,25	Coordo arts plastiques
Mme Hochedez	0,25	Coordo biotech
M. Koudad	0,25	Coordo vente
M. Hamonet	0,25	Coordo hôtellerie restauration
Mme Motitschke	0,25	Coordo MMV/MSCG
M. Péréa	1	Usage du numérique- CENT - webmestre
M. Belguendouz	1	Usage du numérique- CENT - webmestre
M. Monvoisin	1	Gestion cave
M. Séguret	1	Décrochage scolaire
Mme Missios	0,5	Référent culture
M. Bernard	1	PRODAS
<b>TOTAL</b>	<b>8,75</b>	

Mme Hochedez fait remarquer que le référent culture est doté une  $\frac{1}{2}$  IMP. Mme Cané indique qu'elle souhaite garder quelques IMP pour faire face à d'autres missions qui s'ajouteront dans l'année, comme l'an dernier un ajustement sera fait en fin d'année et proposé au CA.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Concernant le numérique, le travail de mise à niveau du site est important. Les enseignants sont invités par Mme Cané à montrer sur le site ce que font les élèves (quelques lignes, 1 photo) à leurs parents, à valoriser le travail des élèves, à remercier aussi les partenaires.

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve-t-il la répartition des IMP 2019 ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 10 : Tarifs demi-pension et restaurant d'application.**

Document joint : 1

Deux modifications sont proposées :

- tarif appliqué aux apprenants adultes du GRETA. Il est proposé que le tarif repas appliqué aux apprenants du GRETA soit de 2.81 € tarif identique à celui des agents de catégorie C, et que le tarif au PLURIEL soit celui des élèves de 4.10 €.

- tarif appliqué aux élèves : afin de garantir l'équité de traitement des membres de la communauté scolaire, le tarif du repas au restaurant d'application « Le Singulier » pour les élèves bénéficiera de la même réduction que celle appliquée aux adultes. Le tarif élève est alors de 7 € le midi, 14 € le soir.

La réduction personnelle ne s'applique pas aux conjoints, parents, etc...

**Vote du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration approuve-t-il les nouveaux tarifs mis en place ?

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 11 : DBM (pour info)**

Document : 1

Mme Aigouy présente les DBM pour info.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE n° 1 - 2019 / 2020 - LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

**POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

La séance du conseil d'administration a été clôturée à 19h50.